



Congé paternité - qui sera concerné?

Par **tdlou**, le **30/11/2020** à **18:15**

Bonjour,

A partir du 1er juillet prochain, les futurs papas verront leur congé paternité prolongé. Bonne nouvelle! Mais qui sera concerné? Notre enfant est prévu pour avril. La date du 1er juillet correspond -t- elle à la naissance de l'enfant ou la prise de congés du papa? En ce qui me concerne, si mon conjoint décide de prendre ses congés en juillet, verra-t-il cette période de congés allongée ?

Merci par avance,

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **18:29**

Bonjour,

A mon avis c'est la date de l'accouchement ou de l'arrivée de l'enfant adopté qui déterminera la nouvelle durée du congé paternité...